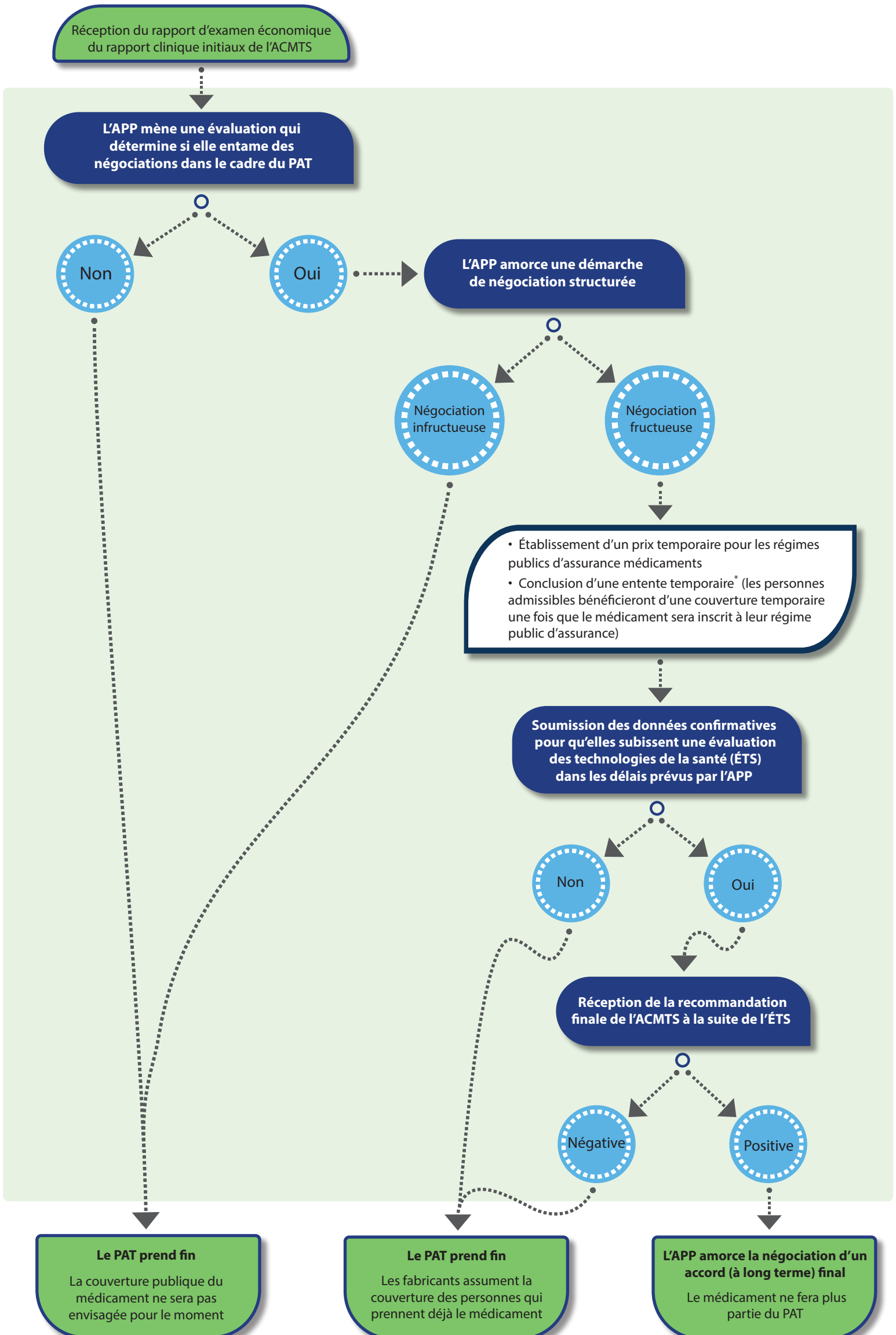


## Processus d'accès temporaire (PAT) de l'APP



\* L'entente temporaire sera en vigueur jusqu'à ce qu'un accord (à long terme) final soit conclu; la négociation en vue d'un tel accord s'amorce quand une évaluation des technologies de la santé (ÉTS) aboutit à une recommandation finale positive.